

D.2020.11.04.7.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Novembre 2020

7 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

7.4 - Poste de Chargé(e) de mission auprès de la Direction Générale des Services - Création de poste et procédure de recrutement – Cadre d'emplois des attachés territoriaux.

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Tisséo Collectivités investit, d'une manière inédite, dans les transports ; cette ambition se traduit dans le « Projet Mobilités 2020-2025-2030 » par un budget de plus de 4 milliards d'euros.

Tisséo Collectivités doit structurer ses services et notamment renforcer ses capacités de pilotage. Il est nécessaire à cette fin de créer une fonction de chargé(e) de mission auprès de la Directrice Générale des Services.

Le collaborateur(rice) est positionné(e) sous l'autorité de la direction générale des services ; il/elle doit faire preuve d'une bonne polyvalence et de bonnes capacités d'adaptation dans un poste qui exige de la réactivité, une capacité importante à travailler dans les différents formats de réunion dont les points Direction et le CODIR et le respect de la confidentialité.

De façon générale, le(a) chargé(e) de mission conduit et assure le pilotage de tout dossier stratégique sur demande de la Direction Générale des Services en lien étroit avec les directions et partenaires.

A ce titre, il (elle) :

- Assiste la direction générale dans la conduite de la feuille de route de Tisséo Collectivités ;
- Rédige des notes, des fiches techniques et construit des argumentaires pour les dossiers stratégiques ;
- Initie et accompagne la mise en œuvre de projets transversaux et en particulier pour assurer la cohérence territoriale ;
- Participe à la cohérence des projets transversaux en adéquation avec les orientations politiques ;
- Participe à l'élaboration des tableaux de bord, en assure la mise à jour et le suivi en lien avec les directions.

Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Une publicité informant de la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu prioritairement par voie statutaire.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'attaché.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- de 3 à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade attaché,
- Plus de 6 ans d'expérience : à partir du 6^{ème} échelon du grade d'attaché.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de son cadre d'emplois ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Délibérante d'autoriser le Président du SMTC à créer ce poste, à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste selon les modalités ci-dessus exposées.

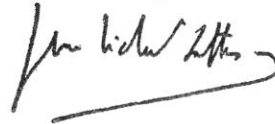
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à créer ce poste et à lancer la procédure de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission auprès de la direction générale des services relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES